

Visioconférence Président de la République - Maires

23 avril 2020

Éléments de l'intervention du Président de la République en conclusion de celles des associations d'élus et des maires

Le Président de la République a entendu les propositions et remarques des associations d'élus et des maires invités ; Il n'a en revanche pas vraiment répondu, point par point, aux suggestions, mais celles-ci ont été bien notées et seront instruites par les ministres.

Il a d'emblée affirmé sa volonté de « *co-construire* » la stratégie de déconfinement avec les maires, de façon différenciée, non par régions administratives, mais à l'échelle des communes, voire, si besoin, à l'échelle des quartiers pour chacune des écoles qui peuvent avoir des réalités très spécifiques.

Pour les établissements scolaires, il sera engagé, à partir d'un cadre national qui sera fourni aux communes au début de la semaine du 27 avril par le coordinateur du *groupe de travail interministériel sur les stratégies de déconfinement*, un travail au plus près du terrain avec les responsables locaux de l'Éducation nationale et les parents d'élèves.

L'ouverture devra concerner prioritairement les enfants les plus défavorisés, ceux des familles dont les parents doivent travailler, en commençant par les élèves de primaire et de 6ème-5ème. Le volontariat des familles devra être garanti. Les personnels devront être protégés du virus, l'État et les collectivités devant se charger de le faire.

Pour les transports collectifs, le même état d'esprit et la même démarche devront prévaloir, avec les *autorités organisatrices de transports (AOT)*.

Pour les masques de protection, il a rappelé que « *les masques pour soignants doivent aller aux soignants* », qu'il en faut aujourd'hui 40 millions par semaine et qu'il en faudra 100 millions avec l'élargissement de leur usage nécessaire à d'autres professions.

Pour le « *grand public* », il a rappelé que, pour l'heure, la seule mesure de protection efficace est le maintien du confinement. Après le 11 mai, jour du début du déconfinement par étapes et par territoire, le port du masque sera «

recommandé », mais ne pourra être rendu obligatoire que dans certaines situations (transports publics par exemple).

Prenant en compte les diversités de situations des collectivités locales qui peuvent, sans y être contraintes, commander et distribuer des masques, il a précisé que l'État « *sera au rendez-vous du partage financier du fardeau* ».

Pour les tests, il a indiqué que le seul test utile est le *PCR virologique*, et non le test *sérologique*, et que « *ça n'aurait aucun sens de tester chaque matin tous les Français* ». Il faut néanmoins tester les personnes symptomatiques, les personnes de leur entourage, et les « *cas contact* » (les personnes causes).

Il faudra cependant tester systématiquement les personnels travaillant au contact de personnes, et notamment du public, comme les acteurs de la scolarité. Ce sera notamment une condition de la mobilisation de ces personnels pour la réouverture des établissements scolaires.

Les maires doivent prévoir dès à présent les modalités d'accès aux tests, en « *territorialisant l'épidémie* ». Le Président de la République indiqué qu'ils doivent recenser et mobiliser toutes les possibilités locales (laboratoires départementaux, laboratoires privés, vétérinaires, etc.), et concentrer les ressources de tests sur les personnels soignants et les *établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)*. Les maires auront en charge l'information sur les sites de test de leur territoire, par exemple avec des « *numéros verts* ». La « *réserve sanitaire* » devra être mobilisée pour aider à faire les tests.

En aval, pour les personnes testées positives, il reste à définir les modalités de la notification de leur état, de leur isolement (en famille ? en hôtel ? etc).

Sur d'autres points, le Président de la République a donné quelques indications. **Pour les lieux de culte**, il n'y aura pas de réouverture avant environ mi-juin, quel que soit le culte. **Les rassemblements, par exemple culturels**, ne sont pas pour l'instant à l'ordre du jour du déconfinement. **Les aides sociales** vont être augmentées. **Le cadre de responsabilité** des élus locaux va être clarifié. **Les cimetières** peuvent être rouverts.

Une visioconférence de même nature sera organisée dans 8 à 10 jours, ainsi qu'une autre après le 11 mai.